



Ville de St Pierre-de-Chandieu

BP 4 – 5/7, rue Emile Vernay
69780 St Pierre-de-Chandieu

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 2 – 7

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2018

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, le conseil municipal de la commune de St Pierre-de-Chandieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Raphaël IBANEZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 27.

PRÉSENTS : Danielle NICOLIER – Didier FLORET – Cécile CARRETTI – Richard BRIEL – Annick BADIN – Gilles POËNSIN – Laurence BOCUSE – Franck GIROUD, Adjoints,
Agnès BAILLY – Michel BERTRAND – Jacqueline LARGE – Jean-Christophe ALAMO – Chantal FRANCÈS – Raphaël KUPPER – Géraldine BORDET – Nicolas ROUCHON – Marie-Ange JARDINET – Véronique MURILLO – Christine PONCET – Nelly DURAND – Cédric TROLLIET – Marie-Laure CHENAUX, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Serge BELVER à Danielle NICOLIER – Corinne LECLAIRE à Raphaël IBANEZ.

ABSENTS : Géraldine BORDEAU FINANCE – Damien MONTAGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cédric TROLLIET.

DATE DE CONVOCATION : 21 février 2018.

Monsieur Gilles Poënsin, Adjoint délégué chargé des finances, explique que la circulaire n° E2016-34 du 23 Novembre 2016 traitant du contenu et des modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit que pour les collectivités territoriales :

« il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, ceci implique donc le vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote l'assemblée prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB (débat d'orientations budgétaires). La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote. »

Un ROB (rapport d'orientations budgétaires) a donc été établi. Il sera joint à la présente délibération et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire dans ses propos préliminaires a complété le ROB de Monsieur Poënsin. Sa déclaration sera jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

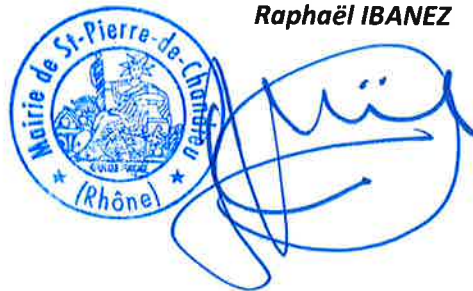
- débattre sur le rapport (ROB) établi par l'Adjoint délégué au titre du budget 2018,
- de prendre acte de l'accomplissement de la formalité,
- de procéder au vote.

Madame Véronique MURILLO fait une déclaration au nom de la liste « Rassemblement pour Saint Pierre » et demande que celle-ci soit annexée à la présente délibération ainsi qu'au procès-verbal de la séance.

**APRÈS DÉBAT, LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 EST ADOPTÉ PAR
23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,
Raphaël IBANEZ





COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

**Note de synthèse présentée par
Monsieur Gilles POENSIN**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Chaque année le débat d'orientation budgétaire, acte obligatoire, permet de donner les orientations générales du budget de l'année en cours.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel mais a pour but d'amener à une éventuelle discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités faites par l'équipe en place. Il précède le vote du budget primitif.

1- Situation Internationale :

Selon les spécialistes, dans la continuité de l'année précédente, le sursaut de l'économie mondiale va se confirmer tout au long de l'année avec une croissance mondiale estimée à 3.7% en 2018 (3.6% en 2017 et 3% en 2016).

Cette dynamique de croissance s'explique par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux.

2- Situation nationale :

En France, selon les dernières prévisions de l'INSEE, la croissance devrait atteindre 2% en 2018 (1,8% en 2017).

Pour les finances publiques, l'état marque une pause dans la diminution des contributions aux collectivités ; l'enveloppe de la DFG devrait être globalement maintenue par rapport à 2017.

Les bases seront revalorisées à la hauteur de l'inflation, le taux de FCTVA reste à 16.404 % et les enveloppes de péréquations (notamment le FPIC) n'évoluent pas en 2018.

Nota : La réforme de la taxe d'habitation a pour but de dispenser 80% des ménages de la payer d'ici 3 ans. Ces ménages bénéficieront d'un dégrèvement de TH qui s'appliquera progressivement sur 3 ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020).

Ce dégrèvement est soumis à des conditions de ressources et concerne les personnes ayant moins de 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part.

Il serait pris en charge par l'état dans la limite des taux et abattements de 2017.

3- Coté commune :

Les dotations versées par l'état ont régulièrement baissé ces dernières années.

En effet, nous avons :

- 430 K€ en 2013, 150 K€ en 2014, 144 K€ en 2015, 138 K€ en 2016 et 17 K€ en 2017.

Compte tenu de l'annonce du gouvernement de ne plus baisser cette dotation, nous reconduirons approximativement ce montant cette année.

Nous resterons toujours fidèles à nos engagements et **nous n'augmenterons pas le taux de la part communale des impôts.**

Cela fera donc 22 ans que ces taux sont maintenus. Toutefois, comme habituellement le montant des impôts réglés par nos administrés peut toutefois évoluer du fait de la revalorisation des bases et des valeurs locatives.

BILAN 2017

Excédent net de fonctionnement : 386 888,44 Euros

Financièrement, notre commune se porte toujours bien.

Notre unique emprunt est celui contracté pour l'achat du château de Rajat et représente un remboursement de 164 824 € pour 18 ans, soit environ 34 € par habitant.

Nous avons construit notre budget en reconduisant et réactualisant les dépenses de fonctionnement prévu en 2017, soit respectivement pour les charges à caractère générales 2100 K€ (idem 2017) et 1950 K€ pour les charges de personnel (1905 K€ en 2017).

De plus cette année, nos prévisions de dépense nous permettent de participer à nouveau aux dépenses du Syder à hauteur de 150 K€.

En dehors des reports 2017, nos prévisions d'investissement seront les suivantes :

• Réserves foncières	219 000 Euros
• Extension du restaurant scolaire (nouvelle provision)	150 000 Euros
• Agrandissement de l'école (nouvelle provision)	400 000 Euros
• Rénovation du chauffage des bâtiments de Rajat	200 000 Euros
• Travaux de mise aux normes d'accessibilité	200 000 Euros
• Pump track et jeux au stade	230 000 Euros

Ces investissements seront couverts par auto financement à hauteur de 1,1 M Euros, pour 2018.

Rappel : Les taux communaux des impôts locaux (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non bâti) ne seront toujours pas augmentés en 2018, soit respectivement :

- **8.36 % TH**
- **13.99% FB**
- **40.38% FNB**

3-Budget « Eau Potable »

Excédent net d'exploitation pour 2018 **2 143.12 Euros**

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur ce budget depuis fin 2012.

Cette année, en investissement nous dégageons avec les reports 231 000 Euros pour réaliser des travaux.

Les taux des surtaxes communales ne seront toujours pas augmentés.

Pour mémoire le montant de la surtaxe communale est de 0.6177 €/M3

4-Budget « Assainissement »

Excédent net d'exploitation pour 2015 **711.99 Euros**

L'emprunt contracté fin 2013 est remboursable sur 12 ans, avec des échéances annuelles de 12.050 Euros.

La capacité d'investissements sur ce budget reste faible par rapport aux coûts des travaux et avec uniquement 99 000 € de possibilité d'investissement. Ce montant nous permettra seulement de réaliser des travaux de gros dépannage

Les taux des surtaxes communales ne seront également pas augmentés pour l'assainissement.

Pour mémoire le montant de la surtaxe communale est de 0.5075 €/M3.

Gilles POENSIN
Adjoint délégué en charge des finances